Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260903-D2026062-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absents : Mme BOUGOT (excusée), M. IMBERT.

Pouvoir : Mme Elisabeth BOUGOT à Mme Elodie THOMAS.

Secrétaire : Mme Marie-Laurence GRANNEC.

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 7/10/2021 parus au JO du 9/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire soumet alors au Conseil Municipal l'arrêt du procès-verbal de la réunion précédente du 2 juillet 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 3 septembre 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.